

# DISPOSITIF IDEA

## « INTERVENTION SPECIFIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES MICRO-FILIERES ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS A LA FERME » 121 C4-2



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
AUDE

### CONDITIONS D'ELIGIBILITE :

- Statut d'exploitant agricole ATP, ATS, CTS
- Présentation d'un diagnostic et d'un projet de développement de l'exploitation à 3 ans
- Adhérent à l'ADPFL,  
ou à une Organisation de Producteurs,  
ou engagé en Agriculture Biologique

### PROJETS CONCERNES PAR CETTE MESURE :

Transformation, conditionnement et stockage des productions suivantes : productions végétales de montagne ( oignons doux, pomme de terre, petits fruits, châtaigne, ...), miel et produits à base de miel, fruits et légumes transformés (amandes, figues, pommes, pêches, olives, maraîchage , ...), escargots.

### DEPENSES ELIGIBLES :

- Bâtiments et équipements de transformation, stockage et conditionnement
- Travaux d'auto-construction, selon certaines conditions

### DEPENSES EXCLUES :

- Matériel et équipements d'occasion
- Achat de foncier et de bâtiments
- Auto-construction pour la charpente, la toiture, l'électricité et la plomberie

### MODALITE D'INTERVENTION :

Investissements éligibles compris entre **5000€ et 80 000€ Hors Taxes.**

### TAUX D'AIDE :

- 20% en zone de plaine
- 35% en zone défavorisée et montagne

Les bonifications suivantes sont attribuées :

- 10% Jeunes Agriculteurs
- 10% Agriculture Biologique

### ENGAGEMENT :

- Adhérer au minimum 3 ans à l'ADPFL
- Adhérer à la marque Sud de France pour les produits agricoles répondant au cahier des charges Sud de France et commercialisés directement par l'exploitant
- Conserver l'usage des bâtiments et équipements pendant 5 ans

### MODALITES DE MONTAGE DES DOSSIERS :

En préalable à la réalisation du dossier IDEA, signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture de l'Aude comprenant :

- étude et montage du dossier technique et administratif
- dépôt du dossier à la Région Languedoc-Roussillon
- Suivi du dossier avec l'exploitant qui reste seul destinataire des courriers de la Région.

### CONDITIONS FINANCIERES :

- 274 € HT si dépenses éligibles < 15 000€ HT
- 548 € HT si dépenses éligibles > 15 000 € HT



**Le bénéficiaire ne doit démarrer les travaux qu'à partir de la date de l'accusé de réception du dossier de la Région.**

# PROCEDURE DE MONTAGE DES DOSSIERS IDEA - ADPFL

« INTERVENTION SPECIFIQUE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DES  
MICRO-FILIERES ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS A LA FERME »

## **PIECES A FOURNIR**

- Arrêté de permis de construire ou déclaration de travaux.
- Devis estimatifs détaillés des travaux ou investissements (classés par type d'investissements).
- Relevé d'Identité Bancaire.
- Plan de situation et plan de masse des travaux.
- Plan des aménagements intérieurs.
- Plan avant travaux et après travaux, uniquement pour les travaux de rénovation.
- K-bis de moins de 3 mois ou exemplaire des statuts, pour les sociétés.
- Numéro PACAGE ou demande.
- Copie de la carte d'identité pour les exploitations individuelles en l'absence de n° PACAGE et SIRET.
- Certificat de conformité DJA, pour les Jeunes Agriculteurs.
- Autorisation du propriétaire, le cas échéant.
- Bilan, compte de résultat et annexes (liasses fiscales) des deux derniers exercices connus (exploitation dont la comptabilité est réalisée par un CER ou un comptable).
- Attestation cotisation MSA
- Attestation du porteur de projet à jours de ses cotisations sociales (MSA AMEXA)
- Attestation du porteur de projet à jours de ses cotisations fiscales. (Centre des Impôts)
- Attestation d'engagement ou certification en Agriculture Biologique.

---

Mettre à disposition pour le rendez-vous avec le technicien tous les documents administratifs, comptables et de gestion de l'exploitation agricole (dossiers de gestion, P.D.E, Diagnostic Installation, dossiers PAC, ...)

### **Secrétariat ADPFL :**

- Céline HOULY au 04.68.11.39.54

### **Conseillers diversification :**

- Christine AGOGUE tous les lundis au 04.68.41.88.89
- Christian COSTA tous les jeudis au 04.68.41.20.87